











Mercredi 9 novembre 2022

# Sobriété énergétique : la Ville d'Annemasse se joint à l'effort collectif

Les coûts de l'énergie en France et plus largement en Europe ont augmenté de manière drastique et le Réseau de transport et d'électricité (RTE) a annoncé des difficultés d'approvisionnement durant les périodes de pointe cet hiver.

Face à cette crise énergétique, RTE appelle à une mobilisation coordonnée pour diminuer les consommations et éviter d'éventuelles coupures d'énergie, rejoint par l'Union européenne qui demande à ses États membres de réduire de 15% leur consommation de gaz. Le gouvernement français appelle également à rentrer collectivement dans une logique de sobriété énergétique et donne pour objectif aux Français de baisser de 10% leur consommation énergétique globale d'ici 2024.

La Ville d'Annemasse a adopté plusieurs mesures afin de participer à l'effort collectif et réduire sa consommation énergétique. Elle incite les acteurs privés et les particuliers à adopter également leurs propres mesures de sobriété.

## L'impact économique sur la collectivité

La hausse des prix de l'énergie impacte fortement le budget de la collectivité. Le bilan prévisionnel annonce **une hausse budgétaire de 67%** en 2023 comparé à 2020, toutes lignes énergétiques confondues (carburant, électricité, gaz...). Cela représente près d'un million d'euros supplémentaires pour la Ville d'Annemasse.



#### Actions mises en place par la Ville

La Ville travaille sur ces enjeux depuis plusieurs années déjà, à travers notamment les contrats de performance énergétique (CPE) signés en 2013 et 2016 qui ont permis de réaliser 25% d'économies d'énergie par an sur 10 bâtiments publics, dont 5 groupes scolaires. Afin d'étendre et intensifier ses efforts en matière de sobriété énergétique, la collectivité a mis en place un comité de pilotage dédié impliquant l'ensemble des services qui a mené vers l'application de plusieurs mesures.

#### Réduire le chauffage

La collectivité a décidé de retarder dans un premier temps la mise en service du chauffage des bâtiments publics. Les hausses de températures pendant le mois d'octobre ont par ailleurs permis de retarder le chauffage des écoles à la rentrée scolaire, le lundi 7 novembre.

La température dans les locaux est établie à 19°C, correspondant à la limite supérieure réglementaire. Les établissements hospitaliers et les locaux destinés aux personnes âgées et aux enfants en bas âge ne sont pas concernés par cette mesure mais ont tout de même reçu des consignes de sobriété.

Le chauffage des bâtiments sportifs est quant à lui fixé à 16°C. Après étude, il a également été décidé de couper l'eau chaude des gymnases Jean Mermoz et Saint-Exupéry qui sont dédiés aux groupes scolaires et où les douches ne sont pas régulièrement utilisées. La Ville prévoit enfin de couper le chauffage des salles de jeux du boulodrome ; seules les salles de réunion ainsi que la kitchenette du bâtiment restent chauffées.

#### Baisser la consommation d'électricité en matière d'éclairage public

La Ville d'Annemasse est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre la pollution lumineuse, avec pour double objectif la protection de la biodiversité et l'économie d'énergie. Le sur-éclairage des villes la nuit impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, sans oublier les risques pour la santé humaine et les consommations d'énergie superflue. L'éclairage public représente 10 à 15% des dépenses énergétiques de la collectivité.

La Ville a décidé d'augmenter le nombre de rues éteintes de minuit à 5h du matin (voir zones bleues sur le plan annexe), ce qui représente 30% des armoires d'éclairage présentes dans la ville. 23% des points lumineux présents dans la ville sont ainsi éteints de minuit à 5h, et 80% du parc d'éclairage public est équipé d'un abaissement lumineux en cœur de nuit.

Les zones d'extinctions sont sélectionnées selon un certain nombre de critères, notamment la présence d'aménagements sécurisant la voirie ainsi que différentes contraintes techniques ; les zones le long des trames vertes et bleues urbaines constituées par des espaces verts publics ou privés ont également été privilégiées car elles représentent des habitats pour la faune et la flore à préserver et des lieux de passages empruntés par la faune pour se nourrir ou se reproduire.

Ces extinctions permettent à la collectivité de réaliser des économies non négligeables : l'extinction de minuit à 5h d'une rue non rénovée permet 45% d'économies d'énergie, et celle d'une rue déjà rénovée en LED avec 6 heures d'abaissement au milieu de la nuit permet environ 20% d'économies d'énergie supplémentaires.



Le sondage effectué en 2017 suite aux premiers tests d'extinction réalisés à Annemasse avait recueilli 71% d'avis favorables.

Contrairement à l'idée répandue selon laquelle l'éclairage renforcerait les conditions de sécurité la nuit, l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) a indiqué **que près de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour** et que 99% des méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées. Quant à la sécurité routière, l'extinction de lumière favorise une certaine prudence de la part des automobilistes, les accidents étant moins fréquents et surtout moins graves.

#### Solliciter l'engagement des commerçants

La Ville encourage les commerçants à rejoindre l'appel collectif pour une sobriété énergétique en respectant les consignes stipulées par le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Ce document mis en place en 2021 permet de réglementer l'implantation de dispositifs publicitaires – publicités visibles depuis la voie publique, préenseignes et enseignes – dans les 12 communes d'Annemasse Agglo.

Les consignes à mettre en œuvre concernent notamment l'extinction des enseignes et des vitrines et la coupure du chauffage la nuit. En ce sens, deux relances ont été effectuées auprès des commerçants qui ne respectent actuellement pas le RLPi.

#### Réduire l'impact environnemental des festivités de fin d'année

Soucieuse de son impact sur l'environnement, la Ville d'Annemasse s'engage à être exemplaire en matière de développement durable à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- > La Ville a fait le choix de l'installation d'une patinoire synthétique moins énergivore comme alternative plus écologique et plus durable ; la patinoire en glace aurait nécessité une alimentation constante en eau et en électricité.
- > Le choix de **produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique** est privilégié pour l'accueil des artistes se produisant sur le Festival Bonjour l'Hiver, pour le goûter des enfants et pour l'équipe organisatrice présente sur l'événement.
- > Cette année, les illuminations fonctionneront sur une période plus courte que les années précédentes, de la tombée de la nuit jusque 22h, afin de trouver le juste équilibre entre une consommation électrique respectable et un hiver scintillant et chaleureux.

### La Maison Nelson Mandela au cœur d'un plan de réhabilitation

Construit dans les années 1970, le bâtiment qui abrite la Maison Nelson Mandela et le Centre Petite Enfance fait l'objet d'une réhabilitation thermique d'ampleur afin d'améliorer sa performance énergétique. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) mis en place par l'État pour accompagner la transformation des quartiers prioritaires.

Isolation des façades, modification des puits de lumière, installation de panneaux photovoltaïques, remplacement des menuiseries, mise en place d'un système de ventilation et réfection de l'étanchéité de la toiture... Ces travaux ambitieux devront permettre une baisse de 20% de la consommation électrique. L'aménagement intérieur de la Maison Nelson Mandela s'est achevé en octobre 2022 ; l'enveloppe extérieure devrait quant à elle être finalisée en novembre 2023.





Retrouvez les actualités d'Annemasse sur la <u>page Facebook</u> et sur le <u>site internet</u> de la Ville. Les communiqués de presse sont disponibles dans l'<u>Espace presse</u> du site internet (bandeau de bas de page).

